

02 juin 2023 -17:07

Appartient à Conseil des ministres du 2 juin 2023

## Modifications concernant l'accès à la profession d'architecte et le fonctionnement de l'Ordre des architectes

Sur proposition du ministre des Indépendants David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé deux avant-projets de loi modernisant respectivement l'accès à la profession d'architecte et les élections au sein de l'Ordre des architectes.

Le premier avant-projet de loi a dans un premier temps pour objectif d'assouplir et de clarifier les conditions d'exercice de la profession d'architecte par une personne morale, notamment afin de répondre à des remarques de la Commission européenne.

L'avant-projet de loi a également pour objectif de fournir un fondement légal à l'obligation qu'a tout architecte qui exerce les activités d'agent immobilier de disposer de comptes de qualité (comptes de tiers et comptes rubriqués). Les banques refusent actuellement d'ouvrir de tels comptes car cette obligation n'est jusqu'à présent pas reprise dans la loi.

Enfin, la transposition de la directive 2005/36/CE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles est améliorée concernant les prestataires de services qui exercent temporairement et occasionnellement la profession d'architecte en Belgique. Il est répondu de la sorte à une interpellation récente de la Commission européenne.

Le second avant-projet de loi modifie la loi du 26 juin 1963 afin de préciser, dans le cadre des élections au sein de l'Ordre des architectes, les finalités du traitement des données, le responsable du traitement et la durée maximale de conservation des données. Avec ces adaptations, il est répondu à une remarque du Conseil d'État.

Le ministre des Indépendants a été chargé de publier le premier avant-projet sur le portail fédéral unique [www.business.belgium.be](http://www.business.belgium.be) pendant un mois dans le cadre de l'examen de proportionnalité.

Les avant-projets sont transmis pour avis au Conseil d'État.

*Avant-projet de loi modifiant la loi du 20 février 1939 sur la protection du titre et de la profession d'architecte, et la loi du 26 juin 1963 créant un ordre des architectes*

*Avant-projet de loi modifiant la loi du 26 juin 1963 créant un ordre des architectes en ce qui concerne l'organisation des élections*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique  
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 277 69 79  
<https://clarinval.belgium.be>  
[info@clarinval.belgium.be](mailto:info@clarinval.belgium.be)

Delara Pouya  
Porte-parole (FR)  
+32 474 05 63 60  
[delara.pouya@clarinval.belgium.be](mailto:delara.pouya@clarinval.belgium.be)

Jonas Clottemans  
Porte-parole (NL)  
+32 474 40 63 35  
[jonas.clottemans@clarinval.belgium.be](mailto:jonas.clottemans@clarinval.belgium.be)